



Mise en consultation

Lors de sa séance du 27 août 2020, le Comité de direction de l'agglomération Mobul a décidé de la mise en consultation publique du Plan directeur d'agglomération (PDA) et du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), qui constituent un seul document (ci-après PA4/PDA).

Le Plan directeur d'agglomération (PDA) en vigueur approuvé le 5 décembre 2016 est intégralement révisé et remplacé par le PA4/PDA mis en consultation publique **du 2 octobre au 1^{er} décembre 2020**.

Ce document lie les autorités communales concernées et le canton.

Le PA4/PDA est composé :

- d'un rapport faisant à la fois office de document explicatif selon l'art. 47 OAT et de document liant les autorités (les éléments liants sont mis en exergue dans le document) ;
- du plan de synthèse liant ;
- des annexes non liantes suivantes :
 - plans d'illustration du PA4/PDA ;
 - liste, description et localisation des mesures infrastructurelles ;
 - rapport explicatif et de conformité selon l'article 47 OAT.

Le PA4/PDA peut être consulté dans les administrations des cinq communes membres de l'agglomération Mobul (Bulle, Morlon, Le Pâquier, Riaz, Vuadens), ainsi qu'à l'administration de l'agglomération (Département technique, rue de la Perreire 3, La Tour-de-Trême) et à la Préfecture. Le PA4/PDA est également accessible sur le site Internet de Mobul (www.mobul.ch).

Le PA4/PDA n'est pas sujet à opposition et ne lie pas les propriétaires. Cependant, toute personne intéressée peut émettre des observations et faire des propositions motivées auprès des administrations concernées ou par le biais d'un questionnaire disponible sur le site Internet de Mobul.

Un rapport de consultation sera élaboré par le Comité de direction Mobul, avant d'être transmis à l'Assemblée des délégués.

Suite à la consultation publique et à son traitement, le PA4/PDA sera soumis à l'adoption de l'Assemblée des délégués, puis il sera transmis pour approbation au Conseil d'Etat. Enfin, le PA4/PDA sera envoyé en juin 2021 aux Autorités fédérales afin d'obtenir un cofinancement des mesures infrastructurelles.

Pendant la consultation, **une séance d'information publique** sera organisée afin de présenter le projet à la population et de répondre aux questions.

Cette séance aura lieu :

- **Le 8 octobre 2020 à 20h00** (ouverture des portes 19h45) à l'Aula du CO3, à Riaz.
- **Pour des raisons sanitaires liées au COVID, le port du masque est obligatoire. Une annulation liée à de nouvelles mesures est possible, les modalités de communication sont alors susceptibles d'évoluer.**